

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/215

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le SEIZE SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux représenté : 1

Mme BESSE Séverine a été désignée secrétaire de séance en application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et Mme FROMENTEAU Roselyne, secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Inscription d'un chemin au PDIPR
3. Attribution subvention exceptionnelle
4. Rapport SICTOM (rapport consultable sur www.sictomsudallier.fr)
5. Rapport SIVOM (rapport consultable sur www.sivom-nordallier.fr)
6. Convention Territoriale Globale de la CAF
7. Maison 19 rue de la poste
8. Programmes en cours
9. Décisions modificatives
10. Informations diverses

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-verbal de la réunion du 20 Juin 2022 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Inscription d'un chemin au PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental nous propose de revoir l'inscription de nos chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) en inscrivant le chemin de Chalonnaire à Saint-Aubin-le-Monial, afin de permettre à la Commune de St-Aubin-le-Monial de valider son circuit de randonnée. Le Conseil Municipal accepte la proposition, mais précise que l'entretien de ce chemin sera à la charge de la Commune de St-Aubin-le-Monial.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°33/2022 : Inscription de chemins au PDIPR

Déposée le 20.09.22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/216

Vu la délibération du conseil municipal du 5 février 2016 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de la liste des chemins à inscrire au PDIPR et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- *donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,*
- *s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent*
- *au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :*
 - *demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :*
 - 1- *chemin du Champ du Bois à la mine*
 - 2- *chemin du Pont Cellier à Gipy*
 - *demande l'inscription au PDIPR du chemin rural reporté sur la carte annexée :*
 - 3- *chemin de Chalonnaire à Saint-Aubin-le-Monial, afin de pouvoir permettre à la Commune de SAINT-AUBIN-LE-MONIAL de valider son circuit de randonnée et précise que de ce fait, la Commune de SAINT-AUBIN-LE-MONIAL en assure l'entretien.*

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

3. Attribution subvention exceptionnelle

Après étude des comptes définitifs déposés par l'Amicale Laïque de Saint-Hilaire, suite à l'organisation des 70 ans de l'association, le Conseil Municipal décide de verser la subvention de 310 € prévue.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°34/2022 : Versement d'une subvention exceptionnelle de 310 € pour les 70 ans de l'Amicale Laïque
Déposée le 20.09.22

Après étude des comptes définitifs déposés par l'Amicale Laïque, suite à l'organisation des 70 ans de l'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *DECIDE, à l'unanimité, de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 310 €, à l'Amicale Laïque, à l'occasion de ses 70 ans, tel que prévu par délibération n°20/2022 du 08 Avril 2022.*

4. Rapport SICTOM (rapport consultable sur www.sictomsudallier.fr)

Mr le Maire présente le rapport 2021 du SICTOM Sud-Allier sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets. Le Conseil n'émet aucune observation sur ce rapport.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/217

Le Conseil Municipal demande au Maire de se renseigner auprès du Sictom ou d'associations sur le recyclage des textiles et le compostage.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°35/2022 : SICTOM SUD ALLIER : Rapport annuel 2021

Déposée le 20.09.22

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du « Rapport Annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2021 », présenté par le SICTOM SUD-ALLIER, n'émet à l'unanimité, aucune observation sur ce dernier.

5. Rapport SIVOM (rapport consultable sur www.sivom-nordallier.fr)

Mr le Maire présente le rapport 2021 du SIVOM Nord-Allier sur le prix et la qualité de la distribution d'eau et de l'assainissement. Le Conseil n'émet aucune observation sur ce rapport.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°36/2022 : SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER : Rapport annuel 2021

Déposée le 20.09.22

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2021 », présenté par le SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT NORD ALLIER, n'émet, à l'unanimité, aucune observation.

6. Convention Territoriale Globale de la CAF

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF sera remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la CAF de l'Allier et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Ce contrat conclu par les parties le 01/01/2018 a pris fin le 31 décembre 2021. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette transposition.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°37/2022 : Contrat Enfance Jeunesse – Transposition et remplacement par la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la CAF de l'Allier et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Déposée le 20.09.22

Ce contrat conclu par les parties le 01/01/2018 a pris fin le 31 décembre 2021.

En lien avec la CAF de l'Allier, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration, la conclusion et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention poursuit une triple logique :

- *S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé*
- *Décliner les orientations nationales de la branche Famille et des missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale*
- *Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/218

Ce dispositif sera ainsi déployé sur le territoire de la communauté de Communes du Bocage Bourbonnais qui l'a approuvé lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2022 et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *DE S'ENGAGER à participer à la mise en place de la Convention Territoriale Globale sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.*
- *D'APPROUVER les nouveaux modes de financement dans le cadre de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale qui sera conclue au cours du second semestre 2022 après élaboration du diagnostic social et territoire partagé à l'échelle de l'EPCI et définition des enjeux.*
- *D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette démarche.*

7. Maison 19 rue de la poste

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence immobilière qui s'occupe de la vente de ce bien a reçu une proposition. Le Conseil Municipal estime cette proposition trop basse. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à négocier sur une base de 3000 € dans un premier temps.

L'agence immobilière n'ayant pas l'exclusivité, le Conseil Municipal demande à l'unanimité au Maire de mettre ce bien en vente dans une seconde agence et d'avoir une nouvelle estimation.

8. Programmes en cours

- Maison 2 route du Montet, les travaux de rénovation avancent. Une clôture devra être installée, des devis sont demandés pour la fourniture, la pose pourrait être faite par les conseillers. Un coin cuisine est à l'étude, des devis seront demandés.
- La digue de l'étang est en cours de réparation.
- Un dossier de subvention a été déposé auprès du Conseil Régional sur un aménagement à terme autour de l'étang.
- L'habitat inclusif prévu sur la maison 5 rue de l'Etang est trop onéreux en rénovation. Le Conseil Municipal décide de déplacer le projet sur une parcelle communale constructible et de prévoir un bâtiment neuf. Le Conseil Municipal demande de mettre en vente la maison du n°5 rue de l'Etang.
- Les ordinateurs reconditionnés proposés par l'Etat ont été réceptionnés et mis en service. Il faut régler la facture avant de recevoir la subvention à hauteur de 80% au lieu de 100% prévu au départ. Une décision modificative correspondante est prévue dans le point suivant de l'ordre du jour de cette séance.
- La commune a déposé un dossier auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour réaliser un chantier de signalisation. Ce dossier sera examiné fin septembre.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal du diagnostic de l'église Saint-Loup de Saint-Hilaire. Compte-tenu de l'enjeu important, le dossier informatique sera transmis à chaque conseiller municipal afin qu'il en prenne connaissance et une réunion spécifique aura lieu avec le cabinet d'architecte, l'architecte de la DRAC et les différents partenaires financiers.
- L'étude des ouvrages d'art communaux prise en charge par l'Etat a eu lieu durant l'été. En conclusion, les parapets de 2 ouvrages sont à réparer. Des devis seront demandés au maçon.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/219

9. Décisions modificatives

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour remettre le budget en phase avec la réalité, notamment à cause de l'inflation, et prendre en compte les nouvelles contraintes.

Cette décision Modificative s'équilibre en fonctionnement à 2440 € et à 2966 € en investissement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°38/2022 : Décision modificative n°1**Déposée le 20.09.22**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) - 400 : Autres immobilisations co	1 460,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	752,00
2313 (23) - 374 : Constructions	-2 214,00	1321 (13) - 400 : Etats et établissements na	1 184,00
2315 (23) - 401 : Installation, matériel et ou	3 720,00	1323 (13) - 401 : Départements	1 030,00
	2 966,00		2 966,00
 FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	752,00	7588 (75) : Autres produits divers de gestio	1 750,00
60621 (011) : Combustibles	1 500,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	690,00
60622 (011) : Carburants	200,00		
60623 (011) : Alimentations	300,00		
6078 (011) : Autres marchandises	600,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-912,00		
	2 440,00		2 440,00
Total Dépenses	5 406,00	Total Recettes	5 406,00

10. Informations diverses

- Le logement au-dessus de la salle des fêtes côté rue va se libérer et nous avons déjà une demande pour le relouer.
- Le logement 21 rue de la Poste, la locataire est mise en demeure de régler ses impayés avant une procédure d'expulsion.
- L'agent technique municipal va faire valoir ses droits à la retraite, après une étude du poste et des besoins de la commune, un recrutement va être lancé.
- Le 17 septembre, l'association des Amis du Patrimoine de Saint-Hilaire 03 organise sa journée du bénévolat.
- L'association Saint-Hilaire-en-Bourbonnais invite l'ensemble du Conseil Municipal à une réunion vendredi 23 septembre à la salle des fêtes à 19h00.
- Le congrès des Maires de l'Allier se tiendra à Montluçon le 14 octobre, chaque conseiller municipal peut s'y rendre.
- Le salon des Maires de France aura lieu à Paris du 22 au 24 novembre.
- Mr le Maire transmet une invitation de la Mairie de Buxières-les-Mines pour le vernissage du salon des arts.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/220

-
- A la question d'une conseillère municipale, Mr le Maire répond que l'effectif de l'école est de 54 inscriptions à la rentrée scolaire.
 - La directrice d'école nous a informé que l'opération Dessins de Noël sera reconduite cette année au profit des militaires en OPEX.
 - Une présentation du projet de parc photovoltaïque privé fera l'objet d'une réunion spécifique avec le promoteur.

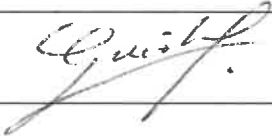

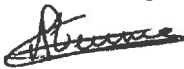





Séance levée à 22h37.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/221

Liste des Conseillers Municipaux présents :

Conseil Municipal		Signatures/Procurations/Informations
GUIOT	Olivier	
DAMIEN	Eddy	Excusé
PETITJEAN	Nicole	
MEUNIER	Christelle	Arrivée à 20h07 
CHARPY	Delphine	Arrivée à 20h05
BARANGER	Mélanie	
BESSE	Séverine	
CHIROL	François	
DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	
LEVIEUX	Didier	
PONTONNIER	Florence	Excusée
ROSSEEL	Sébastien	Excusé - Pouvoir à LEVIEUX Didier
SEGUIN	Dominique	

PROCES-VERBAL

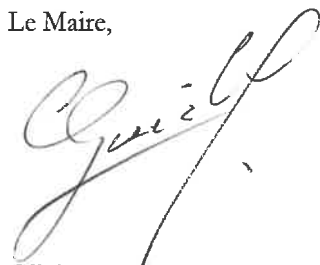
Réunion de Conseil Municipal du 16 Septembre 2022

2022/222

Délibérations du 16/09/2022

33/2022	Inscription d'un chemin au PDIPR	Approuvée
34/2022	Versement d'une subvention exceptionnelle de 310 € pour les 70 ans de l'Amicale	Approuvée
35/2022	SICTOM Sud Allier : Rapport annuel 2021	Approuvée
36/2022	SIVOM Eau Assainissement Nord Allier : Rapport annuel 2021	Approuvée
37/2022	CEJ- Transposition et remplacement par la Convention Territoriale Globale entre la CAF et CCBB	Approuvée
38/2022	Décision modificative n°1	Approuvée

Le Maire,



Olivier GUIOT.

Le secrétaire de séance,



Séverine BESSE